

Dossier de presse



Semaine nationale de la création reprise d'entreprise artisanale

Du 19 au 26 novembre 2009



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***





" Les chambres de métiers et de l'artisanat, premier réseau d'accompagnement des créateurs et des repreneurs "

Semaine nationale de la création reprise

Du 19 au 26 novembre 2009

La Semaine nationale de la création reprise, organisée par les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) du 19 au 26 novembre, est une étape importante dans la communication sur l'offre de service des CMA aux artisans et à tous ceux qui ont un projet et cherchent à le réaliser. L'artisanat représente un potentiel économique important et ses entreprises, basées sur l'exercice d'un métier et le capital humain, sont devenues un modèle recherché par les Français. La Semaine les invite à pousser la porte de leur CMA pour avoir les meilleures chances de faire rebondir leur vie professionnelle en réussissant un projet de création ou de reprise.

Face à la fragilisation de l'emploi et pour répondre aux aspirations des publics les plus divers qui se sont fortement diversifiés, les chambres de métiers et de l'artisanat ont renforcé leur organisation. Agir pour réussir, elles offrent un bouquet de service complet au créateur, depuis la dématérialisation des démarches jusqu'au suivi adapté à chaque projet.


Les cédants et repreneurs pourront trouver les renseignements sur de nombreuses entreprises artisanales à reprendre, avec la garantie de leur viabilité apportée par la CMA.

La Semaine de la création reprise ponctue, cette année, le tour de France engagé sur le thème de la transmission par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat à l'Artisanat.

Retrouvez le programme national sur le site dédiée à la semaine :

<http://creation-reprise.artisanat.fr>

Numéro d'appel commun des chambres de métiers et de l'artisanat :

 N° Indigo 0 825 36 36 36

0,15 € TTC/mn

AGIR POUR FACILITER LA CRÉATION ET LA TRANSMISSION

L'environnement social et fiscal s'est considérablement amélioré en réponse aux attentes de l'APCM, des chambres de métiers et de l'artisanat et des organisations professionnelles du secteur. L'enjeu de la semaine nationale de la création reprise est de faire connaître aux créateurs, aux repreneurs et aux cédants les nouvelles mesures.

*2009 est identifié
comme " l'année de
la transmission "*

La transmission, un enjeu national

Le 9 octobre 2008, en signant avec le secrétaire d'Etat en charge de l'artisanat une charte intitulée "la transmission : une ambition pour l'entreprise", l'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat se sont engagées à intensifier leurs actions et à faire de 2009 une année fortement axée sur la transmission.

La semaine des chambres de métiers et de l'artisanat, ponctuée une série d'actions de communication et notamment un tour de France de la transmission d'entreprises, organisé par l'ensemble des signataires de la charte.

Un portail unique de la création

Pour mettre en oeuvre la directive européenne " services ", le secrétaire d'Etat en charge de l'artisanat a signé, le 27 mai 2009, une convention de lancement du portail unique de la création d'entreprises avec les réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE). Il s'agit de faciliter l'installation des entreprises au sein de l'Union européenne par une simplification des formalités préalables au démarrage de l'activité.

Ce portail unique sera opérationnel dès janvier 2010 et complètera les dispositifs déjà existants : les guichets physiques et les sites internet des chambres de métiers et de l'artisanat. Le service de guichet unique sera aussi mis en place dans les CFE de proximité accessible dans chaque chambre de métiers et de l'artisanat.



AGIR POUR SENSIBILISER À LA REPRISE

Le message essentiel de la semaine nationale de la création reprise est qu'en période de difficultés économiques, la reprise d'une entreprise artisanale représente plus que jamais une possibilité réelle pour rebondir dans la vie professionnelle. De nombreuses entreprises artisanales disparaissent faute d'avoir trouvé un repreneur ou en raison d'un problème lié à une transmission. Aujourd'hui, le défi pour l'artisanat est de sensibiliser et d'accompagner de nouveaux profils " hors artisanat " à la reprise d'entreprise.

L'artisanat compte trois millions de salariés au 1^{er} janvier 2008

Les reprises d'entreprise représentent 18 % des immatriculations annuelles au répertoire des métiers: 15 100 entreprises artisanales ont été reprises en 2008.

Encourager les salariés à la reprise d'entreprise

Les salariés sont des repreneurs potentiels importants pour le secteur de l'artisanat. Ils représentent un gisement de compétences immédiatement opérationnel mais souvent à l'écart des dispositifs de sensibilisation à la reprise. Ils détiennent le savoir-faire et les techniques indispensables, l'expérience, la connaissance de l'entreprise, de son marché, des clients et des fournisseurs facteurs de pérennisation de l'entreprises. Ces salariés sont très majoritairement issus de l'apprentissage.

Caractéristique essentielle du secteur de l'artisanat, chaque année, 170 000 apprentis sont formés par des entreprises artisanales, soit près de la moitié des apprentis en France. 80 000 d'entre eux sont accueillis par les Centres de formation d'apprentis (CFA) des chambres de métiers et de l'artisanat qui proposent une offre de 600 formations donnant accès à quelques 510 activités artisanales. A l'issue de leur formation, 90 % des apprentis trouvent un emploi dans leur métier. L'apprentissage prépare à la création et à la reprise d'entreprise pour exercer des métiers qui sont les meilleurs garants de l'emploi de demain.

L'artisanat est l'un des seuls secteurs économique qui permet aujourd'hui à un apprenti de progresser dans la pratique de son métier jusqu'à créer ou reprendre l'entreprise à son compte. C'est un secteur où fonctionne l'ascenseur social : 76 % des créateurs et 67 % des repreneurs étaient auparavant ouvriers ou employés.



*Des passerelles
ont été créées entre
l'université et
l'artisanat
pour former
les futurs managers
de l'artisanat*

Inciter les jeunes diplômés à reprendre une entreprise artisanale

Les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles nouent des partenariats avec des universités qui forment de futurs chefs d'entreprises. Ces passerelles visent les étudiants, hors du public traditionnel de l'artisanat, afin de faire naître, chez eux, des vocations au métier de chef d'entreprise notamment par la reprise. Ils peuvent acquérir les gestes professionnels indispensables en complément d'une formation générale, en gestion par exemple, pour s'insérer dans la vie professionnelle. Des conventions de partenariat existent notamment dans les départements des Ardennes, de Bourgogne, du Cher, de la Dordogne, de Haute-Garonne, de Haute-Savoie, d'Indre-et-Loire, d'Isère, de Lorraine, de la Meuse, du Nord, du Pas-de-Calais, du Val-de-Marne, de la Vendée. L'université des métiers et les certifications développées dans ce cadre sont une réponse aux besoins de renouvellement des chefs d'entreprise artisanale.

Une offre de formation universitaire est également développée en partenariat avec le CNAM : www.artisanatpourentreprenre.fr.



"LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ARTISANAT"

Afin de mieux appréhender les publics " hors artisanat ", l'APCM a lancé la réalisation d'une synthèse sur " les nouveaux visages de l'artisanat ", issue des résultats des études réalisées par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).

*30 à 40 % des
nouveaux
entrepreneurs
de l'artisanat
proviennent d'un
autre horizon
professionnel.*

La synthèse a mis en évidence la diversification des profils et des parcours des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales. On constate ainsi l'installation, dans l'artisanat, de personnes en provenance d'autres univers éducatifs et professionnels, et présentant des parcours de formation et/ou une expérience professionnelle jusqu'alors atypiques dans le secteur.

Le parcours classique dans l'artisanat (une formation et une première expérience en entreprise artisanale, avant de se mettre " à son compte ") reste prépondérant, mais la part des " nouveaux entrants " représente dans certains secteurs 30 à 40 % des nouvelles immatriculations.

Ces nouveaux artisans ont des parcours de vie professionnelle différents qui ont plusieurs origines :

- un accident de vie personnel ou professionnel (un licenciement), entraînant une nouvelle orientation professionnelle ;
- un choix réfléchi de changement de vie qui permet de retrouver une passion ancienne pour un métier, pour ses valeurs ou son mode de production " à taille humaine " ;
- un changement de pays : 15 % d'installations de chefs d'entreprise de nationalité européenne ou étrangère ;
- une démarche d'investissements pour des entrepreneurs aguerris et parfois " multi-entrepreneurs ".



AGIR POUR RÉUSSIR

Les chambres de métiers et de l'artisanat, premier réseau d'accompagnement des créateurs et des repreneurs

Près d'un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la transmission de son entreprise, avec pour principale conséquence, un échec de la reprise souvent faute de repreneur. Une préparation adéquate permet de vendre son entreprise dans de bonnes conditions. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) assure un suivi individualisé des créateurs, des repreneurs et des cédants avec pour objectif la compétitivité, la pérennité et le développement des entreprises artisanales.

*170 000 porteurs
de projets
ont été accueillis
par les CMA
en 2008.*

La garantie d'un accompagnement de proximité

Les CMA développent, dans une relation de proximité, une offre de services adaptée aux besoins spécifiques de chaque type de publics, qu'il soit apprenti, créateur, repreneur, chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi, personne à la recherche d'une orientation professionnelle ou encore cédant d'entreprise artisanale. Cette offre couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement, ainsi que par la formation de ses actifs. Attachées à renforcer la qualité de leurs services, les chambres de métiers se sont engagées à garantir, quel que soit leur lieu d'implantation, un ensemble de prestations harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Un suivi individualisé pour des entreprises pérennes

Les repreneurs comme les créateurs bénéficient de stages de préparation à l'installation (SPI) qui assurent une préparation complète à l'installation et permettent de programmer des parcours individualisés. Ces dispositifs d'accompagnement ont prouvé leur efficacité dans la pérennité des entreprises nouvelles ou reprises. Pour le futur artisan, ils couvrent tous les domaines : étude de marchés, choix du statut juridique de l'entreprise, gestion des ressources humaines, comptabilité...

Par la suite, les conseillers montent des dossiers de financement et mettent les repreneurs en relation avec les organismes ou collectivités qui distribuent des aides. Les formalités administratives sont réalisées par le CFE, centre de formalités des entreprises, qui permet aux créateurs et aux repreneurs d'accomplir en un seul lieu les formalités préalables au démarrage de l'activité.



Un label "expertise transmission".

L'APCM et les CMA ont développé un outil national au service de la transmission reprise d'entreprises, la **Bourse nationale d'opportunités artisanales (BNOA)**. www.bnoa.net, visité par plus de 20 000 personnes par mois, propose plus de 4 000 annonces actualisées par les 200 conseillers des CMA répartis dans toute la France. Il permet au repreneur de trouver en un lieu unique toutes les annonces du secteur de l'artisanat. Gage de qualité, un diagnostic approfondi de l'entreprise à reprendre est systématiquement effectué par un conseiller d'une CMA avant la publication de l'annonce et avant toute mise en relation avec un repreneur. Cette étape fonctionne comme un véritable label "expertise transmission" au repreneur.

www.bnoa.net est en lien avec un réseau de 120 sites partenaires dont les sites d'OSEO et de l'APEC.

www.bnoa.net : rejoignez les artisans de la reprise

Alain, cédant
Il a vendu

Agnès, conseillère CMA
Elle les accompagne

Loïc, repreneur
Il a acheté

Le site du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dédié à la transmission des entreprises artisanales

Avec le soutien de :

- Commission européenne
- DCASPI
- GENERALI

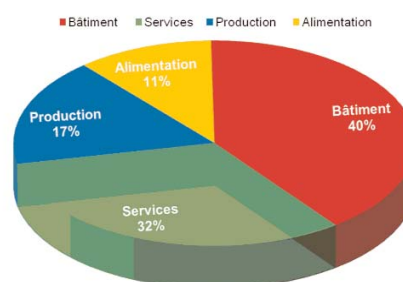
Chambres de Métiers et de l'Artisanat



LES CHIFFRES DE L'ARTISANAT EN FRANCE

L'artisanat en France compte 920 000 entreprises, 3 millions d'actifs, son chiffre d'affaires est évalué à environ 300 milliards d'euros.

L'artisanat compte 510 activités différentes, répertoriés par la NAFA (Nomenclature des Activités Française Artisanales) dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services.

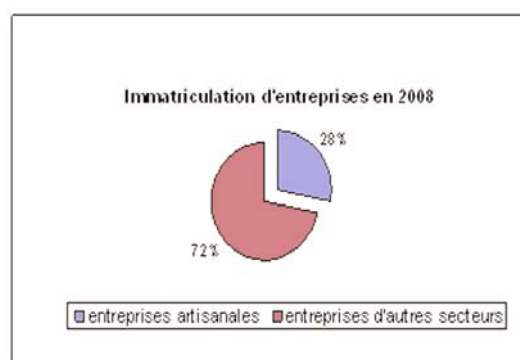


Les potentialités économiques de l'artisanat

3 entreprises nouvelles sur 10 sont des entreprises artisanales

L'artisanat est un secteur économique important qui bénéficie d'une image positive pour les raisons suivantes :

- un secteur d'activité qui progresse régulièrement : le secteur de l'artisanat est passé de 800 000 à 920 000 entreprises en huit ans, il représente un chiffre d'affaires de 300 milliards d'euros;
- l'artisanat concentre près d'un tiers des créations d'entreprises : 90 704 entreprises artisanales ont été créées en 2008, soit 28 % du total des entreprises créées en France durant cette période ;
- les entreprises artisanales génèrent de nouveaux emplois : en sept ans, l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25 % du total des créations d'emplois,
- ...et préparent les salariés de demain : 170 000 apprentis sont formés par les entreprises artisanales chaque année, 80 % d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation.



LES PARTENAIRES DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA CRÉATION REPRISE



L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS



La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. A cet effet, l'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Parallèlement, l'APCM est au service des chambres locales et des chambres régionales ; ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs.

L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat ont élaboré un programme en cinq axes " Les artisans au cœur de la société ", qui précise les objectifs à horizon 2010 dans le domaine de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de l'environnement.

*APCM - 12, avenue Marceau 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48
Courriel : presse@apcm.fr*

Contact presse :

Elisabeth de Dieuleveult
Responsable des relations avec la presse
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr

